



COVID19
Fribourg Freiburg
www.fr.ch

Mesure d'urgence mise en place en complément des mesures fédérales

Soutien aux acteurs culturels



Cette mesure offre des possibilités d'**indemnisation** pour les entreprises et acteurs culturels fribourgeois avec ou sans but lucratif, confrontés à l'impact de la crise sanitaire qui a conduit au report ou à l'annulation d'activités et manifestations jusqu'à fin octobre.

Délai de dépôt: 20 septembre 2020.

Renseignements / inscriptions



Tél: **026 305 12 81**
www.fr.ch/secu/covid